



## **AVIS PUBLIC**

### **ENTRÉE EN VIGUEUR DES RÈGLEMENTS NUMÉROS 692-03-2017, 923-14-2017 ET 1057-2017**

AVIS est par les présentes donné, par la soussignée qu'à sa séance ordinaire du 15 janvier 2018, le conseil municipal de la Ville de Bromont a adopté les règlements suivants :

- RÈGLEMENT NUMÉRO 692-03-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 692-91 TEL QU'AMENDÉ, RELATIF À L'AQUEDUC ET À SON USAGE ABROGEANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 606-88;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 923-14-2017 MODIFIANT LE RÈGLEMENT 923-2006 SUR LES NUISANCES, TEL QU'AMENDÉ, À L'ÉGARD DE CERTAINES DISPOSITIONS RELATIVES À LA PAIX ET AU BON ORDRE;
- RÈGLEMENT NUMÉRO 1057-2017 RELATIF AUX BRANCHEMENTS ET AUX REJETS DANS LES RÉSEAUX D'ÉGOUT SANITAIRE ET D'ÉGOUT PLUVIAL DE LA VILLE DE BROMONT.

Prenez en outre avis que ces règlements entrent en vigueur conformément à la Loi et sont disponibles pour consultation à l'hôtel de ville de Bromont situé au 88, boulevard de Bromont, du lundi au vendredi de 8 h 45 à 12 h et de 13 h à 16 h.

Bromont, ce 24<sup>e</sup> jour de janvier 2018.

La greffière,

Catherine Nadeau, avocate, OMA